



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Nombre de délégués
en exercice : 55

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2024

A la suite d'une convocation du mardi 10 décembre 2024, les membres du Comité syndical du Sydème se sont réunis au siège administratif sis 1 rue Jacques Callot à MORSBACH, le lundi 16 décembre 2024 à 17h sous la présidence de Monsieur Roland ROTH, Président du Sydème.

✓ Etaient présents : **30**

Mesdames, Messieurs Roland ROTH, Philippe SCHUTZ, Alexandre CASSARO, Germain DERUDDER, Jean-Paul HILPERT, Jean-Luc JEHIN, Grégoire LEININGER, Hubert BOURING, Can DURKUT, Bernard CLAVE, Cyrille FETIQUE, Freddy LITTY, Joël NIEDERLAENDER, Gabriel GLATH, Francis SCHORUNG, Jean-Jacques WURSTEISEN, Christian CLEMENT, Luc BALLASSE, Etienne HOFFERT, Gérard THIEL, Marc FRIEDRICH, Roselyne DA SOLLER, Jean-Claude HUBERT, Joël ROMANG, Salvatore FIORETTO, Pierre THIL.

- Dont représenté par son suppléant :

Monsieur Gilbert SCHUH est représenté par Madame Eliane JACQUES, Madame Sabrina HASSINGER est représentée par Gaetano CIGNA, Bernard COLBUS est représenté par Christiane MULLER, Ginette MAGRAS est représentée par André ISLER.

✓ Excusés ayant donné procuration : **6**

Messieurs Dominique LIMBACH a donné procuration à Roland ROTH, Marc SENE a donné procuration à Jean-Jacques WURSTEISEN, Jean-Paul TINNES a donné procuration à Christian CLEMENT, Emmanuel THIRY a donné procuration à Luc BALLASSE, Serge STEBLER a donné procuration à Jean-Claude HUBERT, François GATTI a donné procuration à Salvatore FIORETTO.

✓ Excusés : **15**

Madame, Messieurs, Mireille CINQUALBRE, Jean-Claude HEHN, Jean-Luc LUTZ, Salvatore COSCARELLA, Antoine FRANKE, Pascal HELFENSTEIN, Pascal LAUER, Jean MEKETYN, Gabriel WALKOWIAK, Roland GLODEN, Hubert BUR, André DUPPRE, Bernard PETRY, Simone RAMSAIER, Cathia HEIM.

✓ Absents : **4**

Madame, messieurs, Chantal PLATTE, Guy BORN, Emmanuel SCHULLER, David SUCK.

02. TRANSPORT

OBJET : CONVENTION RELATIVE AUX PRESTATIONS DE SERVICES DU SYDEME POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA HOUVE PAYS BOULAGEOIS DANS LE CADRE DE LA REPARATION DE CONTENEURS DE DECHETERIES

Considérant la demande de la Communauté de communes de la Houve Pays Boulageois pour que le Sydeme assure l'entretien, la métallerie et les réparations des conteneurs de déchèteries lui appartenant.

Etant donné que le Sydeme dispose des compétences et moyens nécessaires, notamment un atelier qui est capable de réparer les conteneurs de déchèterie.

Il convient de signer une convention de mise à disposition de personnel entre la CCHPB et le Sydeme. Cette convention prendrait effet au 1^{er} décembre 2024 et serait conclue pour une durée de 2 ans soit jusqu'au 30 novembre 2026.

Elle a pour but de définir les modalités de décompte et de facturation des prestations effectuées par le Sydeme en faveur de la CCHPB. L'intervention du SYDEME sur les conteneurs de déchèteries de la CCHPB ne concernerait que la maintenance, la métallerie et les réparations des conteneurs dont la CCHPB est propriétaire.

Sont prises en compte dans le cadre de la facturation, les heures effectuées par les agents du Sydeme pour le compte de la CCHPB, selon les modalités citées ci-dessous :

- Le forfait horaire, établi selon le coût de la main d'œuvre chargée est de 42.04 € H.T
- Le SYDEME s'engage à fournir à la CCHPB une estimation horaire des travaux de réparation pour faciliter l'évaluation des coûts par cette dernière.
- La CCHPB sera responsable de couvrir le coût de transport des conteneurs jusqu'au site du Sydeme, fixé à 120 € HT par rotation, ainsi que l'ensemble des fournitures nécessaires à leur réparation, en accord avec les intervenants du Sydeme.

La convention pourra être résiliée à l'initiative d'une des deux parties par l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un préavis d'un mois.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le Comité syndical

Délibère par :

36 voix pour,
0 voix contre,
0 abstention.

Décide

- D'approuver les dispositions de la convention relative à la mise à disposition de personnel entre la Communauté de commune de la Houve Pays Boulageois et le Sydeme dans le cadre de la réparation de conteneurs de déchèteries ;
- D'autoriser le Président à signer la convention avec le représentant de la Communauté de communes de la Houve et du Pays Boulageois ;
- D'autoriser le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la délibération.

Fait à MORSBACH, le 16 décembre 2024

Roland ROTH,
Président



Certifiée exécutoire par le Directeur Général des Services, Jean-Philippe SIEBERT :
Compte tenu de la publication de la délibération,
Et de la transmission en Sous-Préfecture le **23 DEC. 2024**

